



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2026/10

Date de convocation : 06 mars 2026

Objet : Crédits de paiement – APCP Commune –

Date d'affichage : 06 mars 2026

**Opération Traversée de Dommartin : Mise à jour
de l'APCP n°2024-01**

Date de réunion : 12 mars 2026

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le douze mars à 20h07, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille, Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à M. SAVART Gauthier

Étaient absents :

Mme JOURDAN Dominique est nommée secrétaire de séance.

Objet : Crédits de paiement – APCP Commune : Mise à jour de de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement N°2024-01 au budget de la commune 2026

En 2024, la commune a décidé d'effectuer des travaux sur la traversée du bourg de la commune déléguée de Dommartin : travaux de sécurisation et d'enfouissement des réseaux secs et modernisation de l'éclairage public.

Pour ce faire, a été créée une autorisation de programme N°2024-01 au budget de la commune 2024 (délibération n° 2024/14 en date du 11/04/2024) pour un montant initial de 575 952 €.

Cette autorisation de programme a fait l'objet d'une première modification pour adaptation à l'évolution du projet en 2025 (délibération n° 2025/09 en date du 20/03/2025).

L'autorisation de programme N°2024-01 doit être modifiée pour s'adapter aux évolutions contextuelles du projet, pour une enveloppe globale de 633 632,34 € TTC avec une prévision d'ouverture de crédits au budget primitif de la commune 2026 de 326 555,00 € TTC (soit 4 644,00 € au compte 2031 et 321 911,00 € au compte 2152), objet de la présente délibération.

Il convient donc d'actualiser l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement N°2024-01 pour le budget commune 2026 comme suit :

001-200077220-20260312-2026-10-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL AP
Autorisation de Programme n°2024-01 Opération Traversée de Dommartin	144 127,35 € TTC	162 949,99 € TTC	326 555,00 € TTC	633 632,34 € TTC

Sur la proposition du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-3 et L. 5211-36,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 05/03/2026,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme avec crédits de paiement pour suivre la consommation des crédits de la réalisation des travaux de la traversée de Dommartin,

Le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE de modifier l'autorisation de programme N°2024-01 au budget 2026 de la commune ;
- PREND ACTE de la nouvelle répartition des crédits de paiement

Les crédits à ouvrir au budget primitif de la commune 2026 sont de 326 555,00 € TTC.

Fait et délibéré en mairie,

Le 12/03/2026

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

